Parlons Vélo! Municipales 2020

Questionnaire pour Saint-Égrève

− version provisoire du 29/02/2020 à 16:07 −

Introduction

Saint-Égrève a longtemps été une ville très cyclable, notamment pour les enfants (écoliers et collégiens) et les aînés. Aujourd'hui avec le tram E qui traverse la commune, il y a une opportunité à saisir pour développer les mobilités douces et profiter de la complémentarité du tram et du vélo. Engagez-vous pour faire avancer la solution vélo à Saint-Égrève!

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1:

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. Plan vélo dédié à la ville de Saint-Égrève, qui déclinerait les axes vélo du PDU métropolitain à l'échelle locale en concertation avec les habitants. Ce plan vélo pourrait être concentré sur 3 axes :

- 1/ continuité et sécurisation du réseau existant (en priorité sur les axes de transit à fort flux),
- 2/ culture vélo chez les enfants et les adolescents (savoir rouler à vélo à l'école, sensibilisation familiale et événementielle),
- 3/ exemplarité et incitations au changement de mobilité (actions auprès du personnel institutionnel, développement des offres au changement de modes de déplacement en partenariat avec la métropole).

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2:

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération pour relier les quartiers d'habitation aux écoles et aux arrêts de tram.

On a peu de pistes cyclables complètes à St-Égrève. Il faut assurer la continuité des principaux itinéraires cyclables.

Action n°3:

Mettre le vélo au cœur des déplacements de proximité : les « cédez-le-passage » cyclistes (panneaux M12) le long de l'axe du tram pourraient permettre de continuer tout droit pour mieux prendre en compte l'effort des cyclistes (en particulier lors des passages du tram). Sur les rues très roulantes, des rétrécisseurs laissant passer les vélos sur les cotés permettraient de mieux harmoniser les vitesses de circulation entre automobilistes et cyclistes.

Action n°4:

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. La jonction de la route de l'Isère à la digue est très délicate, et mériterait un réaménagement. L'accès au centre commercial Cap38 n'est pas sécurisant à vélo et le rond-point ne comporte pas de voie cycles.

Bon à savoir : L'appel à projet "continuité cyclable" est renouvelé tous les ans pendant 7 ans (2019-2025) avec des conditions différentes d'applications chaque année (https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/velo-et-marche#e1).

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5:

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Un plan en marguerite sur le secteur des Moutonnées pourrait être envisagé.

Une restriction de circulation pourrait être appliquée devant les écoles, aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°6:

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. La rue St Robert est actuellement dangereuse pour les cyclistes et inconfortable pour les piétons. Une mise en sens unique et/ou une fermeture à certaines heures de la journée permettrait de rendre cette rue commerçante accueillante pour les utilisateurs de modes doux, en élargissant les trottoirs et en laissant plus de place pour un vrai contre-sens cyclable.

Action n°7:

Mener une réflexion sur la place du stationnement notamment dans certaines rues étroites comme à l'entrée de la rue Saint-Robert, où il se pose des problèmes de sécurité pour les cyclistes. Certaines places pourraient être supprimées au profit d'un cheminement cyclable et piéton.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8:

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux arrêts de tram et de bus, ainsi qu'en gare de St-Égrève, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

https://programme-alveole.com/

Action n°9:

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Les commerces de la rue Saint-Robert, des Charmettes, de la Pinéa, de Prédieu n'ont pas ou très peu d'arceaux à vélo. Les commerces de Cap38 sont encore plus mal lotis en stationnement vélo.

Action n°10:

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°11:

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Le service Métrovélo fonctionne très bien pour la location annuelle de vélos simples, mais est trop lourd à mettre en œuvre pour des besoins ponctuels de vélos spéciaux. Une flotte de vélos-cargos mise à disposition par la mairie permettrait aux habitants de s'approprier la solution du vélo cargo pour le transport : dépose d'enfants, achats, déchetterie...

Promouvoir une culture vélo

Action n°12:

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Les six groupes scolaires de Saint-Égrève pourraient en bénéficier. Plus d'informations : https://programme-alveole.com/

Action n°13:

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo. Mais aussi, former les techniciens de la municipalité aux problématiques vélo (stationnement sur bandes cyclables, notamment), et leur proposer une flotte de vélos municipale.

Action n°14:

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°15:

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable ainsi que l'occupation des sas vélo.